

CALELLA



Challenge de l'Amitié Bernard Delmas

Du 08 au 11 mai 2024



LIVRET DE PRESENTATION



**WEEK-END DE
L'ASCENSION**



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2024



Chères amies pétanqueuses et chers amis pétanqueurs : **On vous retrouve avec plaisir !!!**

A la fin de chaque challenge et ce fut inévitablement le cas en 2022, l'équipe organisatrice de l'ASCE 66 se demande bien comment elle pourra reconduire une nouvelle édition deux ans plus tard. Il faut savoir en effet que nos organisateurs, fidèles depuis le siècle dernier, prennent de la bouteille (au sens propre et figuré) et que hélas la relève tarde à se manifester. Ce challenge nous tient particulièrement à cœur et en dépit des difficultés grandissantes pour l'organisation d'une telle manifestation hors de nos frontières, nous ne pouvons pas nous passer de vous. Aussi longtemps que nous serons en capacité de vous retrouver ce challenge pourra perdurer, soyez-en certains.

Question organisation, la nouveauté principale, est quelque peu contraignante. Afin de bénéficier de la couverture Assurance FNASCE, chaque participant devra obligatoirement adhérer à l'ASCE 66 en temps qu'adhérent occasionnel pour la durée du séjour (adhésion offerte) via la nouvelle application « Olgua ». Une charge de travail supplémentaire mais nécessaire pour vous et surtout pour l'ASCE 66... mais quand on aime....

Enfin je suis particulièrement ravie de vous annoncer la fin de l'obligation du certificat médical. En effet, la commission médicale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal a décidé d'assouplir la règle et de ne plus rendre obligatoire ce certificat pour 2024 suite à la décision du Ministère des Sports qui laisse le choix aux fédérations sportives.

Ce challenge est organisé par l'ASCE 66 en partenariat avec l'Agence Viatges- Startour.

Pour 2024 et à la demande générale, nous allons reconduire notre soirée de clôture qui se déroulera à l'Hôtel Président avec un dîner de Gala, boissons comprises et animation musicale au bar pour les plus festifs. Pour se rendre sur les terrains de jeux le jeudi, le petit train pourra transporter les joueuses et joueurs avec priorité pour les personnes à mobilité réduite. De plus le « carillet » est gratuit pour tous les participants sur son parcours normal la journée du jeudi 09 sur la ville de Calella (bracelet obligatoire). L'équipe de l'ASCE 66 sera heureuse de vous accueillir pour partager dans la bonne humeur ce week-end sportif fait aussi et surtout de rencontres et d'amitiés.

Ce challenge est ouvert aux enfants à charge.

Nous vous espérons nombreux à Calella sur la Costa Del Maresme en Espagne du 08 au 11 mai 2024

Le nombre de participants est limité à 450 (au-delà liste d'attente) et à 30 personnes maxi par ASCE (exceptée l'ASCE organisatrice)

La direction de l'hôtel "Président " vous propose également d'allonger la durée de votre séjour avant ou après la compétition (*voir les options de la fiche d'inscription individuelle*).

Pour ceux qui choisissent l'option semaine, les journées culturelles sont reconduites le mardi avec (voir options sur la fiche d'inscription) :

- 1) Visite libre au choix de Barcelone (déplacement en train depuis Calella) ou avec bus touristique pour la journée
- 2) Visite libre du village de Tossa (trajet en bateau aller-retour depuis Calella).

Les inscriptions devront nous parvenir impérativement **avant le 03 mars 2024** accompagnées d'un chèque représentant la moitié de votre séjour qui sera encaissé à réception et d'un autre chèque du solde qui sera encaissé **au 14 avril 2024**.

ATTENTION : Les chèques vacances ne sont pas acceptés

Après le 01 avril, pour tout désistement, la moitié des sommes versées restera acquise à l'organisateur.

En cas de désistement après le 14 avril 2024 aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord de l'hôtelier.

Le dossier d'inscription (*fiches individuelles, par équipe et récapitulative*) accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de **l'ASCE 66 Pétanque Calella** devra être adressé à :

DDTM des Pyrénées Orientales – ASCE 66 Pétanque BP 50909, 2 rue Jean Richepin 66020 PERPIGNAN Cedex

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ASCE 66 à la rubrique Calella 2024. Lorsque vous serez inscrits un livret d'accueil vous sera adressé pour de plus de détails sur l'organisation du challenge.

En attendant de vous retrouver avec un grand plaisir, recevez mes amitiés ascéistes les meilleures.

Annie PARSOT

Présidente de l'ASCE 66



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2024



En partenariat avec l'Agence Viatges – Startour

DOSSIER DE PRESENTATION - DISPOSITIONS GENERALES

WEEK-END DE L'ASCENSION

L'équipe organisatrice en cas de besoin

PARSOT Annie, Présidente ASCE 66 : 06.09.23.46.21	PARSOT Gilles, inscriptions challenge : 04.68.38.12.12
COMES Jacky, Trésorier : 06.28.14.10.88	JUSTAFRE René, concours : 06.83.87.48.05
SEVILLA Louis, déplacements : 06.03.04.35.24	TAILLIEZ Alain, déplacements : 07.83.42.54.51
MOUGENOT Yvan, intendance : 06.59.21.62.75	PACOU Yves, intendance : 06.74.84.85.54
AYRAL Alain : arbitre régional LR F.F.P.J.P.	RIPOLLES Gérard : représentant le CD 66 F.F.P.J.P.

1 – Date du challenge et inscriptions

Ce challenge de pétanque organisé par l'ASCE 66 se déroulera en doublettes formées les 8, 9, 10, 11 mai 2024 à Calella (Espagne).

Tout participant à ce Challenge doit être, titulaire de la carte d'adhérent de son A.S.C.E et obligatoirement adhérent occasionnel de l'ASCE 66 (carte offerte, une inscription en ligne via OLGUA pour chaque membre de la famille). Pour chaque enfant de moins de 11 ans, fournir une copie de la carte d'identité afin d'appliquer les réductions de tarif au jour du challenge.

Si vous êtes déjà adhérent à une ASCE vous devez créer une adresse mail différente de celle utilisée pour votre ASCE.

Créer de préférence une adresse du style : `nomprenomcalella@.....` (Exemple : `cochonnetleon@gmail.com`). Sur votre fiche d'adhésion dans la rubrique « activités » cochez la case « challenge Calella ».

La fiche d'adhésion ASCE 66 que vous recevrez par mail devra être jointe, datée et signée, au dossier d'inscription.

2 – Lieu du challenge

Pensez à covoiturer pour vous rendre sur les lieux du challenge. Le challenge se déroulera à Calella. Reconnue capitale touristique de la Costa del Maresme, c'est une ville cosmopolite, avec un climat typique de la Méditerranée. Elle est située à 50 km de Barcelone et de Gérone et à 140 km de Perpignan.

Calella est une ville qui compte plus de 650 ans d'histoire et un passé ouvert sur la mer et sur la montagne. Elle offre une plage de près de trois kilomètres de long, une grande zone piétonne et commerciale au cœur de la ville, des zones naturelles comme le Parc Dalmau ou la promenade Manuel Puigvert où se déroulera le challenge. Calella est desservie par les aéroports de Barcelone et de Gérone. Des compagnies lowcost desservent ces deux villes depuis Beauvais, Poitiers, Lille, etc... Le TGV arrive également en gares de Barcelone et de Gérone. Des lignes régulières de train et de bus desservent Calella depuis Barcelone et Gérone. En cas de nécessité, l'organisation mettra en place un service de navette depuis l'aéroport ou la gare de Gérone pour ceux qui en feront la demande entre 6 heures et 24 heures (en dehors de ces horaires, possibilité d'utiliser un bus de ramassage ou d'un taxi qui seront entièrement à votre charge). L'aéroport et la gare de Barcelone ne seront plus desservis par nos navettes, transfert à votre charge.

3 – Hébergement

L'hébergement est prévu sur un lieu unique, l'Hôtel « Président ». L'ensemble des participants sera hébergé en chambre double. Des chambres individuelles, moyennant supplément, pourront **exceptionnellement** être attribuées sous réserve de disponibilités. L'Hôtel « Président » est un hôtel 3 étoiles de grand standing, avec piscines, bar et divers services.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 11 heures. **Il est interdit de fumer dans l'hôtel.**

4 – Accueil

Les participants au challenge de pétanque, seront accueillis le samedi 04 mai et le mercredi 08 mai 2024 à partir de 17 heures dans le hall de l'hôtel. Un pot de bienvenue sera offerte à chacun (au bar sur présentation du ticket).

5 – Parking

Le parking gardé "la Plane" est à la disposition des participants. Il se situe à 300 m de l'hôtel et un tarif préférentiel est consenti aux participants pour 9 € la journée. Un Ticket à présenter à l'accueil du parking sera envoyé par mail à l'issue des inscriptions avec le livret d'accueil ou sera également disponible à l'accueil, auprès de l'organisation le jour de votre arrivée.

Attention de ne pas se garer n'importe où, la fourrière espagnole est très vigilante et efficace.

6 – Boulodrome

Les parties se dérouleront sur les allées centrales de l'Esplanade « Manuel Puigvert » de la commune de Calella situées en bordure de la Grande Bleue. Les terrains seront tracés et numérotés. La remise des récompenses se fera à l'hôtel le vendredi après-midi.

La liste des participants et le tirage au sort par poules seront affichés dans le hall de l'hôtel, la veille de la compétition. Le challenge de pétanque se déroulera les jeudi 09 mai et vendredi 10 mai 2024.

7 – Restauration

La carte « restauration » délivrée à votre arrivée, vous permet l'accès au restaurant et précise l'heure des repas, excepté le jour de la compétition et du repas de Gala où les horaires peuvent varier.

Tous les repas se feront à l'Hôtel « Président » selon la formule buffet (entrées et desserts à volonté, plat principal trois au choix à volonté), **boissons non comprises** sauf pour le repas de clôture.

Après les repas du soir, une animation est assurée par l'hôtel Président.

Les repas sont servis impérativement à :

Petit Déjeuner : selon les horaires, notés sur votre fiche, excepté le jour de la compétition (jeudi)

Déjeuner : selon les horaires notés sur votre fiche, excepté le jour de la compétition (jeudi)

Dîner : selon les horaires notés sur votre fiche excepté pour le repas de Gala (vendredi)

Animation des soirées sur place (de 21h30 à 01h00)

Aucune boisson ne peut être amenée en salle par les participants pour les repas

Soirée de Gala :

Un repas amélioré avec boissons (eau -vin) sera servi à l'hôtel Président le vendredi 10 mai 2024 à partir de 19h30.

L'animation musicale pourra se prolonger jusqu'à 1 heure du matin.

8 – Sorties culturelles

Des sorties culturelles sont proposées pour les personnes qui ont choisi la formule à la semaine. Ces sorties se dérouleront la journée du mardi 07 mai.

Une fiche jointe au dossier donnera le détail des sorties. Les excursions ne se feront que si 35 personnes au minimum sont inscrites (l'ASCE 66 a négocié les tarifs pour vous).

9 – Tarif des inscriptions

Les tarifs indiqués sur la fiche individuelle comprennent :

Le pot de bienvenue (bière ou sangria ou coca ou Schweppes ou vin), l'hébergement, les repas correspondant à votre séjour, le cocktail après la remise des récompenses, le repas de Gala et les animations. Sur demande un pique-nique pourra être fourni le jour du départ, pour le repas du midi et le jour des excursions (demande à faire la veille avant 19h00 à l'accueil)

Le supplément pour chambre individuelle 15 € par nuit (très limitées, problèmes de santé).

Les personnes qui le souhaitent peuvent adapter leur séjour à l'hôtel (hors forfait) moyennant une participation supplémentaire de 35 € par jour et par personne en pension complète et chambre double (hors boisson).

Les inscriptions seront ouvertes courant janvier 2024 et seront closes impérativement le 03 mars 2024.

Le nombre de participants est limité à 450 et à 30 personnes maxi par ASCE (exceptée l'ASCE organisatrice)

(Au-delà liste d'attente)

10 – Désistement

L'organisation ne peut pas souscrire d'assurance annulation. En conséquence, en cas d'annulation de séjour après le 01 avril 2024 la moitié des sommes versées reste acquise à l'organisation.

En cas d'annulation de séjour après le 14 avril 2024, aucun remboursement ne sera possible, sauf accord de l'hôtelier.

Aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé.

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.

Toute modification de réservation avant le 14 avril 2024 non confirmée par courrier ou par mail ne pourra être validée.

Programme page suivante...



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2024



En partenariat avec l'Agence Viatges – Startour

PROGRAMME

Samedi 04 mai 2024

<i>A partir de 17 heures</i>	Accueil des participants, pot de bienvenue
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche de l'hôtel)

Dimanche 05, lundi 06 et mercredi 08 mai 2024

Jours libres

Mardi 07 mai 2024

<i>9 heures précises</i>	Visite de Barcelone (voir les options fiche d'inscription) ou de Tossa de Mar
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Mercredi 08 mai 2024

<i>A partir de 17 heures</i>	Accueil des participants, pot de bienvenue
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche de l'hôtel)

Jeudi 09 mai 2024

<i>7 heures 30</i>	Petit déjeuner, pour les joueurs
<i>8 heures 45</i>	Début de la compétition pour le concours masculin
<i>9 heures</i>	Début de la compétition pour les concours féminin et mixte
<i>A partir de 13 heures</i>	Déjeuner
<i>15 heures</i>	Poursuite de la compétition
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche de l'hôtel)

Vendredi 10 mai 2024

<i>A partir de 8 heures</i>	Petit déjeuner
<i>9 heures</i>	Parties finales des différents concours et finales des consolantes
<i>A partir de 13 heures</i>	Déjeuner
<i>15 heures</i>	Finales des concours principaux et complémentaires
<i>17 heures 30</i>	Résultats et remise des récompenses au bord de la piscine
<i>A partir de 19 heures 30</i>	Repas de Gala avec boissons à l'hôtel Président
<i>A partir de 22 heures</i>	Animation musicale à l'hôtel jusqu'à 1 heure du matin

Samedi 11 mai 2024

<i>A partir de 8 heures</i>	Petit déjeuner - Matinée libre
<i>A partir de 13 heures</i>	Repas et retour

En cas de départ matinal pensez à réserver pour le midi votre repas pique-nique la veille à l'accueil avant 19h00.



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2024



En partenariat avec l'Agence Viatges – Startour

REGLEMENT DU CHALLENGE

ARTICLE 1 : Date et lieu

Le challenge de pétanque et de l'amitié Bernard DELMAS se déroulera du 08 au 11 mai 2024 à Calella (Espagne - Catalogne Sud).

L'organisation sera assurée par l'ASCE 66 en partenariat avec l'Agence Viatges - Startour.

ARTICLE 2 : Participants autorisés

Sont admis à participer, les adhérents des ASCE qui auront souscrit gratuitement une adhésion occasionnelle à l'ASCE 66 lors de l'inscription au challenge pour chaque membre de la famille y compris les enfants.

Rappel : Conseils de création de compte sur OLGUA : Créer de préférence une adresse du style : `nomprenomcalella@.....` (Exemple : `cochonnetleon@gmail.com`) puis sur votre fiche d'adhésion dans la rubrique « activités » cochez la case « challenge Calella »

ARTICLE 3 : Responsabilités

Tous les participants au challenge sont placés sous la responsabilité du président-de l'ASCE 66. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

ARTICLE 4 : Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux, en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc..) et pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais seront à la charge des auteurs.

ARTICLE 5 : Commission d'organisation

Une commission d'organisation est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves (retard, absence, etc...). Elle est constituée de trois membres de l'ASCE organisatrice et du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

ARTICLE 6 : Tarif des inscriptions

Les tarifs indiqués sur la fiche individuelle comprennent :

La pot de bienvenue (bière ou sangria ou coca ou Schweppes ou vin) , l'hébergement, les repas correspondant à votre séjour, le cocktail après la remise des récompenses, le repas de Gala et les animations. Sur demande un pique-nique pourra être fourni le jour du départ, pour le repas du midi et le jour des excursions (demande à faire la veille avant 19h00 à l'accueil)

Le supplément pour chambre individuelle 15 € par nuit (très limitées, problèmes de santé).

Les personnes qui le souhaitent peuvent adapter leur séjour à l'hôtel (hors forfait) moyennant une participation supplémentaire de 35 € par jour et par personne en pension complète et chambre double (hors boisson).

Pour chaque enfant de moins de 11 ans, fournir une copie de la carte d'identité afin d'appliquer les réductions de tarif à la date du challenge.

Les inscriptions seront ouvertes courant janvier 2024 et seront closes impérativement le 03 mars 2024.

Le nombre de participants est limité à 450 et à 30 personnes maxi par ASCE

(Exceptée l'ASCE organisatrice - au-delà liste d'attente)

ARTICLE 7 : Désistement

L'organisation ne peut pas souscrire d'assurance annulation. En conséquence, en cas d'annulation de séjour après le 01 avril 2024 la moitié des sommes versées reste acquise à l'organisation.

En cas d'annulation de séjour après le 14 avril 2024, aucun remboursement ne sera possible, sauf accord de l'hôtelier.

Aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé.

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.

Toute modification de réservation avant le 14 avril 2024 non confirmée par courrier ou par mail ne pourra être validée.

ARTICLE 8 : Contrôle des engagements

A L'inscription

Chaque participant doit fournir à l'organisateur la fiche individuelle et le responsable de son ASCE la fiche récapitulative des inscrits dûment remplies, datées et signées qui doit comporter les mentions suivantes :

- Le nom du responsable et son numéro de téléphone
- L'identité et la filiation du participant
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE 66 (délivrée au moment de l'inscription via OLGUA)
- La composition des équipes
- La répartition des chambres

La personne ne figurant pas sur la liste transmise par le responsable à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 9 : Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

Le jeudi matin les parties débuteront à 8h45 pour le concours masculin et à 9h00 pour les concours féminin et mixte. A compter de 9h00 et 9h15, toute équipe retardataire rendra 1 point de pénalité à l'équipe adverse, puis à nouveau 1 point toutes les 5 minutes écoulées. A 9h45 et à 10h00, les équipes présentes n'ayant pas commencé leur partie faute d'adversaire seront déclarées gagnantes.

Le jeudi après-midi les parties reprendront à 15h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 15h15.

Le vendredi matin, les parties reprendront à 9h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 9h15.

En cas d'incident grave, la commission pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou son équipe.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

ARTICLE 10 : Référence à une réglementation nationale

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, sauf dispositions particulières prévues au présent règlement concernant la tenue (libre pour tous) et la participation des enfants mineurs à ce challenge.

ARTICLE 11 : Tirage au sort des rencontres

Le tirage au sort des rencontres des parties de poule entre les équipes inscrites aux trois concours principaux (masculin, féminin et mixte) aura lieu la veille du concours et sera fonction du nombre d'équipes inscrites. Toute équipe mixte sera obligatoirement inscrite dans le concours mixte.

Le tirage au sort ne devra pas opposer 2 équipes d'une même ASCE pendant les parties de poule (sauf cas de force majeure).

A la fin de chaque partie, les équipes, gagnantes et perdantes, devront s'inscrire à la table de marque.

A l'issue des phases de poule, le tirage des parties se fera par tirage au sort par les organisateurs.

ARTICLE 12 : Définition des épreuves

Le Challenge comporte trois séries de concours **en doublettes formées** :

- Le concours principal - le concours complémentaire - le concours consolante

Le concours principal se compose :

- D'un concours masculin - d'un concours féminin - d'un concours mixte

Le concours complémentaire :

A l'issue des phases de poules des concours principaux (masculin, féminin et mixte), il sera mis en place pour les concurrents éliminés :

- Un concours complémentaire masculin - un concours complémentaire féminin – un concours complémentaire mixte

Le concours consolante :

Tous les éliminés du premier tour (cadrage compris) (principal et complémentaire) des différents concours, participeront à la consolante :

- Un concours consolante masculin - un concours consolante féminin - un concours consolante mixte

ARTICLE 13 : Déroulement des épreuves

La première phase des trois concours principaux sera organisée par poules de 4 équipes (doublettes) sauf impossibilité mathématique.

Les deux meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées pour la suite des concours principaux qui se joueront alors par élimination directe, après tirage au sort.

Les deux équipes perdantes de chaque poule seront inscrites d'office pour le concours complémentaire disputé aussi par élimination directe, après tirage au sort.

La consolante (masculin, féminin et mixte) se déroulera suivant le principe de l'élimination directe, sans tirage au sort.

ARTICLE 14 : Durée des parties

Les parties de poule se joueront en 11 points, ainsi que les parties de la consolante à l'exception des finales de ce concours qui se joueront en 13 points.

ARTICLE 15 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par des arbitres fédéraux de la ligue Languedoc-Roussillon de la FFPJP.

ARTICLE 16 : Classement des équipes

Un classement individuel des équipes sera établi dans chacun des concours : principal, complémentaire et consolante.

Un classement masculin, féminin et mixte par ASCE sera établi pour l'attribution du challenge de l'amitié.

Le challenge sera attribué à l'ASCE ayant obtenu le meilleur classement sur les trois équipes les mieux classées dans chacun des concours principaux. En cas d'égalité, il sera pris en compte la quatrième équipe et ainsi de suite.

Le barème suivant sera appliqué :

Équipe vainqueur	7 points
Perdante en finale	6 points
Perdante en ½ finale	5 points
Perdante en ¼ finale	4 points
Perdante en 1/8 finale	3 points
Perdante en 1/16 finale	2 points
Perdante en 1/32 finale	1 point

Ce classement est établi sous le contrôle de la commission d'organisation qui le valide.

Le trophée Bernard DELMAS sera remis à l'équipe de l'ASCE du Languedoc Roussillon la mieux classée à l'issue de la compétition dans le concours principal masculin.

Les coupes décernées aux lauréats des différents concours seront acquises définitivement.

ARTICLE 17 : Couverture des risques

Tout participant, adhérent obligatoire à l'ASCE 66, est couvert par le contrat fédéral de la GMF en individuel accident dans la limite des garanties prévues par le contrat. L'ASCE 66 décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. De plus, L'ASCE 66 est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président(e) de l'ASCE 66 et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCE selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature de la présidente et du cachet de l'ASCE 66. Les copies sont conservées par l'ASCE 66.

ARTICLE 18 : Droit à l'image

Chaque participant (joueur et accompagnateur) accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Tout participant (joueur et accompagnateur) au challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

ARTICLE 19 : Soins - Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé (**N'oubliez pas de vous munir de votre carte vitale européenne à jour, à demander à votre caisse de santé**).

Règles Sanitaires en vigueur à respecter si obligatoires au moment du challenge.

ARTICLE 20 Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la santé et la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 21 : Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

Sorties culturelles page suivante...

Sorties culturelles 07 mai 2024

En partenariat avec l'Agence Viatges – Startour

Les excursions ne se feront que si 35 personnes minimum seront inscrites

OPTION 5 – 6 : BARCELONE



Camp Nou



Les Ramblas

Visite libre de Barcelone avec bus touristique.

Départ de la gare de Calella toutes les ½ heures et idem pour le retour depuis la place de Catalogne.

Quelques idées de visites (voir tarifs sur internet) :

Sagrada Família - Camp Nou
l'Aquarium – le parc Guell -
Monjuic – Le Tibidabo

- Les Ramblas et le marché la
Boqueria — Le port – Le centre
historique de Barcelone



Place de Catalogne



Parc Guell

Tarif train + bus panoramique : 33 € - Train seul : 11 €

Option 7 : VISITE DE TOSSA DE MAR



Visite libre du village de Tossa De Mar en bord de mer avec trajet en bateau aller-retour depuis Calella.

Départ Callella : 9 h15

Arrivée Tossa De Mar : 11h50

Départ Tossa De Mar : 16 h

Arrivée à Calella : 18h20

Tarif Bateau : 35 € aller-Retour

Remarques :

- Tous les tarifs indiqués sont susceptibles d'être modifiés en 2024
- Vous vous rendez à la gare ou à l'embarcadère par vos propres moyens.